



Charleroi, le 18 janvier 2006

COMMUNIQUE DE PRESSE

Caliméro VAN GOMPEL découvre enfin que CHARLEROI est discriminé
Réaction d'Olivier CHASTEL

Au nom du Mouvement Réformateur de CHARLEROI, le Député fédéral Olivier CHASTEL, Vice-Président de la Chambre des Représentants, tient à réagir aux propos de Jacques VAN GOMPEL, qui affirme une fois encore être le « patron », concernant ses objectifs politiques pour 2006 et sa volonté de lutter pour un refinancement de CHARLEROI dans le cadre du fonds des communes.

Le Député fédéral MR Olivier CHASTEL constate avec ironie que moins il exerce le pouvoir, plus Jacques VAN GOMPEL affirme être le « patron » de CHARLEROI, semblant essayer de s'en convaincre lui-même autant que d'en convaincre nos concitoyens.

Au-delà de son habituel numéro de Caliméro, le Député fédéral MR Olivier CHASTEL se réjouit de constater que Jacques VAN GOMPEL découvre enfin que CHARLEROI touche 31 millions d'euros de moins que LIEGE au fonds des communes alors que sa population et sa superficie sont plus importantes.

Le Député fédéral MR Olivier CHASTEL regrette que Jacques VAN GOMPEL découvre seulement maintenant cette disparité scandaleuse alors qu'il a eu pendant une dizaine d'années l'occasion d'attirer l'attention de son ami l'ancien Ministre-Président de la Région wallonne Jean Claude VAN CAUWENBERGHE afin de trouver des solutions à ce problème au sein des Gouvernements dans lesquels il siégeait et ce, particulièrement durant les cinq longues années pendant lesquelles il présidait le Gouvernement wallon.

Le Député fédéral MR Olivier CHASTEL tient également à rappeler à Jacques VAN GOMPEL que si CHARLEROI est discriminé depuis toujours, c'est le fameux « Décret Cools » qui, en 1989 a fixé les règles du financement général des communes en organisant la discrimination de CHARLEROI et que ce décret a été voté à l'initiative du Parti socialiste.

.../...

Le Député fédéral MR Olivier CHASTEL rappelle également à Jacques VAN GOMPEL que le MR évoque depuis longtemps ce problème au Conseil communal et a de nouveau proposé en décembre 2005 à l'occasion du vote du budget 2006, de confier à une équipe universitaire une étude qui établisse objectivement les discriminations dont CHARLEROI est la victime afin de pouvoir alimenter en arguments les parlementaires wallons de tous les partis qui pourraient ainsi défendre les intérêts de notre métropole particulièrement dans le débat qui s'annonce au Parlement wallon sur la révision du fonds des communes. Un consensus carolorégien permettait également à court terme de défendre les dossiers carolo qui selon les termes de Jacques VAN GOMPEL, sont souvent mis de côté